

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2010-2016 n° 70 Demande de crédits complémentaires au budget 2016

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes : Véronique Perrelet
 Lucette Schmutz (rapporteur)

MM. Olivier Barras
 Michel Deruaz (Président)
 Loïc Haldimann (excusé le 07.09)
 Christian Hay
 Olivier Paley

s'est penchée, les 7 et 14 septembre 2015, sur le préavis municipal relatif à la demande de crédits complémentaires au budget.

Les membres de la Commission remercient M. le Syndic, Jean-Noël Goël, présent lors de la séance du 7 septembre, pour tous les renseignements qu'il leur a fournis.

Références légales

L'acceptation du PM 2011-2016 n°1 par le Conseil communal accordait à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas au maximum.

L'article 39 du règlement du Conseil communal, entré en vigueur le 29 août 2014, attribue à la Commission des finances la compétence de rapporter sur cet objet.

Examen du préavis

En préambule, il est à noter que les dépenses supplémentaires présentées dans le préavis n° 70 n'ont pas toutes encore été dépensées.

En effet, seul **le compte 1010.3185 Honoraires Municipalité** présente un dépassement de budget au 30.06.15 mais celui-ci n'excède pas le montant de CHF 50'000.- prévu par le PM n°1 (CHF 43'592.30).

De plus, la Commission permanente des Finances ne conteste pas le caractère d'imprévisibilité des crédits supplémentaires présentés surtout en ce qui concerne **le compte 7100.3665.5 Aides sociales « Incendie à la Prairie »**. D'après M. le Syndic, ce montant ne devrait pas être dépensé entièrement cette année. Un commissaire a précisé qu'il ne faudrait pas l'oublier lors de l'établissement du budget 2016. A surveiller.

En ce qui concerne, **le compte 3682.3141 Entretien « Camping des Vernes »**, la CoFin déplore que la mise en conformité des installations électriques selon les normes OIBT n'ait pas fait l'objet d'un préavis comme elle l'avait demandé.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011-2016/ n°70 de la Municipalité du 15 juillet 2015.

Entendu le rapport de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 à hauteur de CHF 251'511.-.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 22 septembre 2015

Le Président

Michel Deruaz

Le rapporteur

Lucette Schmutz